
COMBATTRE PAR LA PLUME : LES ÉCRITS POLITIQUES SOUTENANT LA RÉVOLTE DES BARRETINES (1687-1690)

FIGHTING WITH QUILL PENS: THE POLITICAL LIBELS DEFENDING THE INSURRECTION OF THE BARRETINES (1687-1690)

HÉLOÏSE HERMANT
Université de Nice-Sophia Antipolis
cmmc@unice.fr

Resum: Après avoir longtemps considéré les libelles comme des sources documentaires offrant un simple reflet de l'action ou comme les vecteurs d'un discours désincarné, les études consacrées à la littérature de combat se montrent désormais soucieuses d'aborder ces *papers* dans leur pleine spécificité. A partir du cas de la révolte des paysans Barretines en Catalogne (1687-1690), l'article veut montrer dans quelle mesure les écrits politiques des insurgés ont joué un rôle primordial dans ce conflit. Pour ce faire, il convient de les considérer comme des entrelacs de discours et d'action fortement contextualisés. Ces écrits sont modelés en creux par des pratiques politiques, sociales et culturelles spécifiques qui leur donnent une légitimité mais qui leur imposent des contraintes en retour. Le politique apparaît ainsi plus comme une *praxis* que comme un discours clos et autonome.

Paraules clau: Barretines, espace public, libelle, politique populaire, révolte, satire.

Abstract: Long seen as mere accounts of proceedings and nothing more than the vehicle of an autonomous discourse, *papers* have attracted renewed interest in studies of libels and political literature and their idiosyncrasies have now been realized. Based on the Revolt of the Barretines in Catalonia (1687-1690), this article aims to demonstrate how the insurgents' political writs played a major role in the insurrection. The revolt can be fully understood only if we consider those writings as discourse and action intertwined, embedded within a dense sequence of events and shaped by specific political, social and cultural practices. These practices give the *papers* their legitimacy as they impose, at the same time, constraints. From this analysis, politics emerges as *praxis* rather than a closed and standalone discourse.

Key words: Barretines, public space, libel, political literature, revolt, satire.

HÉLOÏSE HERMANT

**COMBATTRE PAR LA PLUME :
LES ÉCRITS POLITIQUES
SOUTENANT LA RÉVOLTE
DES BARRETINES (1687-1690)**

L'historiographie consacrée aux libelles et aux écrits de combat a connu un grand renouveau dans les dernières décennies. Après avoir longtemps considéré ces textes comme des sources documentaires offrant un simple reflet de l'action ou comme les vecteurs d'un discours désincarné, les études se montrent désormais soucieuses d'aborder ces *papers* dans leur pleine spécificité. Car ces écrits ne peuvent être détachés du terreau politique, social et culturel dont ils émanent, faute de quoi on s'empêche de comprendre comment les acteurs conçoivent l'espace public dans lequel ils tentent de s'inscrire, quels contours politico-sociaux ils lui assignent et ce qu'ils entendent par action de publication efficace. En un mot, quelle valeur, quels pouvoirs et quelle efficacité les acteurs accordaient à l'écrit. Aborder ces textes dans toutes leurs dimensions suppose de prendre en compte leur matérialité, leur stratégie de diffusion et leur circulation effective (Bouza 2008 ; Castillo 2006 ; Chartier 1996 et De Vivo 2007). Cela implique également de les contextualiser précisément dans la mesure où, pensés pour avoir des effets, ils activent des stratégies de séduction du lecteur, ce qui en conditionne le sens et interdit d'y voir une totale transparence (Jouhaud 1985). Plus dernièrement, l'étude de la *publicistica* a connu une nouvelle impulsion dans le sillage d'une réflexion autour de l'espace public (le modèle habermassien et ses limites), de la question de l'opinion publique qui ne serait pas une hypostase atemporelle et anachronique, du langage des discours et enfin de la communication politique (Rospocher 2012 ; Beaurepaire et Hermant 2012, et Hermant 2011). C'est ainsi que la mise en série de textes à la faveur d'événements bien déterminés a permis de restituer des

sphères de communication volatiles, sans discrimination de genres dans les libelles (Amelang, Castillo & Serrano 2010) Il est même parfois possible de reconstituer de véritables « guerres de plumes » composées de successions de séquences discursives dynamiques où un engrenage polémique se met en branle et modifie des rapports de forces entre les acteurs (Hermant 2012) Si les études consacrées au monde de la cour offrent un terreau favorable à ces démarches épistémologiques, on retrouve ces pratiques dans toutes les composantes du corps social, notamment lors des moments de tensions fortes. Nous voudrions en montrer ici un exemple à partir de la révolte des paysans Barretines en Catalogne, où les libelles et les écrits politiques ont joué un rôle primordial qu'on ne peut saisir qu'en les considérant comme des précipités de discours et d'action pris dans un événementiel dense et informés par des pratiques politiques, sociales et culturelles spécifiques.

1. LES ÉCRITS POLITIQUES DES BARRETINES : CONTEXTUALISATION, CIRCULATION ET ENJEUX

1.1 LA RÉVOLTE DES BARRETINES

Le soulèvement des paysans Barretines, qui touche l'ensemble de la Catalogne de 1687 à 1690, s'inscrit dans une triple histoire : celle des tensions économiques et sociales à l'échelle du Principat, celle des tensions militaires entre la France et l'Espagne et celle des tensions entre la Castille et la Catalogne. Dans le contexte économique difficile de la fin du xvii^e siècle marqué par un redressement partiel de la Catalogne, un processus de différenciation sociale s'opère au sein d'une paysannerie écartelée entre journaliers et propriétaires aisés et exacerbe les tensions sociales motivées par la résistance des paysans à payer les dettes et les droits seigneuriaux.¹ Par ailleurs, assurer le logement des soldats devient de plus en plus pesant. Les visées de Louis XIV sur la Catalogne incitent le gouvernement de Charles II à masser de nombreuses troupes à la frontière du Principat alors même que la dynamique d'anoblissement multiplie les exemptions et fait peser l'entretien de l'armée sur le secteur le plus pauvre de la

1. Pour un tableau de la Catalogne dans ses rapports avec la France au temps du roi Soleil on pourra consulter la belle thèse d'Oscar Jané (2006).

population (Espino 1999) La révolte des Barretines est d'abord une réaction de colère issue des secteurs les plus démunis de la population contre l'injuste répartition des contributions militaires et l'obligation de loger les soldats (Dantí 1990 ; Dantí 1979 : 79-99, et Kamen 1979). A côté de cet antagonisme social, on trouve un antagonisme foral structurel à la monarchie hispanique. En défendant ses fors contre la Castille, le Principat revendique le particularisme catalan. Les contributions sont assimilées à une violation des lois du royaume. Pour les Castellans, ce rejet est une tentative pour déstabiliser la monarchie. L'horizon s'assombrit encore en raison d'une année de mauvaise récolte due à une invasion de sauterelles. Alors que trois membres de la Députation —Antoni et Daniel Sayol et Josep Ciges— ayant dénoncé la charge des contributions militaires pour les paysans, sont emprisonnés, une altercation entre une femme de Centelles et un officier de la cavalerie, venu forcer les habitants à payer les contributions, déclenche une révolte qui emporte tout le Principat, en octobre 1687.

Pendant quelques années, les paysans prennent les armes et se montrent déterminés à ne pas payer les contributions en assiégeant Barcelone à deux reprises. Malgré des succès, les insurgés ne sont pas de taille à lutter contre les armées du vice-roi venues les réprimer. Ceci est d'autant plus vrai qu'à la différence de 1640, les élites catalanes, à qui le système inégalitaire de répartition des contributions profite, se désolidarisent de la cause paysanne. La Généralité et les municipes du Principat, effrayés du désordre et craignant d'être assimilés aux rebelles, se décident à appuyer les forces de Charles II. À partir de 1689, la logique de guerre contre la France, qui a envahi le Principat, s'impose et favorise la conciliation. Les paysans épuisés se retirent et obtiennent un pardon général le 14 mars 1690, si l'on excepte quelques châtiments exemplaires.

Cette révolte se compose de deux grands moments. En 1687, le conflit porte sur les logements et les contributions, car les masses rurales maintiennent leur refus de payer. C'est le temps des premiers affrontements opposant les paysans insurgés à l'armée et au pouvoir royal. En 1688, le mouvement se radicalise et s'étend au cri de « visca la terra » et « via fora ». Des chefs prennent la tête de la foule en colère et, suite au siège de Barcelone d'avril 1688, les Barretines obtiennent un pardon général et la satisfaction de leurs revendications. Mais avec le début des hostilités contre la France sur le front catalan en avril 1689, le vice-roi Villahermosa doit demander un impôt volontaire dans la province afin de financer le recrutement des troupes. Alors que le Consell de Cent et la Députation acceptent, des mouvements spontanés cherchent à

entraver le recouvrement de l'impôt. La seconde phase de l'insurrection commence alors. Les paysans désarment les soldats, la tension s'exacerbe et culmine dans un soulèvement général. Face à la détermination des insurgés qui assiègent Barcelone une seconde fois en novembre 1689, Villahermosa orchestre la répression, traquant les meneurs dont certains avaient noué des contacts avec les Français (Albareda 1988). Mais le contexte guerrier impose de mettre un terme aux troubles de sorte qu'un pardon général est accordé et que la contribution révisée à la baisse.

1.2 LES LIBELLES DÉFENDANT LES BARRETINES : DÉNOMBREMENT, TEMPORALITÉ ET DIFFUSION

Cette séquence riche en événements est ponctuée par la parution massive de libelles, de manifestes et de pamphlets qui circulent manuscrits ou imprimés, en prose ou en vers, en catalan ou en castillan, à des moments clés du conflit. Divers sondages dans les archives catalanes (Biblioteca de Catalunya, Biblioteca de la Universitat de Barcelona, Arxiu Històric de la Ciutat de Barcelona, Arxiu de la Corona d'Aragó et certaines archives locales) permettent de collecter une dizaine d'écrits politiques qui défendent une voie conciliatrice avec la population paysanne ou qui défendent la cause des Barretines en parlant au nom des insurgés. Ces textes sont conditionnés par des rapports de forces parfois changeants. C'est dire que leur contextualisation est essentielle pour en pénétrer le sens.

Les libelles recensés sont rédigés d'avril 1688 aux premiers mois de 1689. L'essentiel de la production apparaît à l'occasion du premier siège de Barcelone. Les textes appartenant à cette séquence laissent tous filtrer l'espoir soulevé par cet épisode et par l'acceptation de la supplique des Barretines par le roi. On ne recense aucune allusion au déclenchement de la guerre avec la France en avril 1689, ni à la tentative – vaine – de récolter un don volontaire, initiative en accord avec les *fueros* à laquelle les frères Sayol sont mis à contribution. Un deuxième moment d'intense publication correspond à la tentative des autorités pour obtenir ce don volontaire à négocier avec chacune des localités. Il s'achève avec l'ouverture des hostilités contre la France en avril.

En général, le chercheur trouve les libelles copiés dans des manuscrits de particuliers. Trois libelles sont ainsi conservés dans l'Arxiu Històric de Protocols

de Vilafranca del Penedès, dans un recueil du notaire Francesc Morera.² De même, le récit anonyme, *Sucesos de Catalunya (1640-1693)*, en retranscrit deux. Son auteur, qui se présente comme un témoin de la révolte, a été identifié par Pere Molas Ribalta à Francesc Fontanills, un paysan aisé ayant participé aux tractations entre les insurgés, la députation et le vice-roi en avril 1688 (Molas 1989 : 71). Fontanills interrompt le cours de son récit et présente brièvement ces *papers*. Il précise leur moment de parution (le gouvernement du comte de Melgar qui remplace le vice-roi Leganes), leur forme poétique (des décimas), le rapport polémique que ces textes entretiennent et l'éclairage important qu'il jette sur l'histoire de la révolte des Barretines : « primero salieron tres [décimas] y despues quinze glosando las tres ; en una y otra se puede bien entender el sentir de una y otra parte o pareceres ». Enfin, il espère divertir le lecteur de son texte qu'il estime austère, reprenant un topos de l'écrivain recherchant la bienveillance de son public.³ Parfois, la localisation de ces textes est beaucoup plus aléatoire. Joan Alsina a ainsi répertorié deux textes Barretines qui figuraient à l'origine dans le registre du conseil de l'église paroissiale de Sant Feliu à Sabadell, près de Barcelone, conservé dans l'Arxiu Històric de Sabadell (Alsina 1987 : 83-84). Ces textes ont été retranscrits par le prêtre de l'église paroissiale de Sant Feliu de Sabadell, Isidre Planes, au sein d'un récit intitulé *Memoria de dos grans tumultos que per respecte de las grandes y exorbitans vexacions y composicions feian los Cabos de la cavalleria en lo present Principat de Catalunya essent virey lo Marques de Laganes y Tesorer Don Pedro Montaner*. La plupart des écrits séditionnels ne nous parviennent donc non pas sous leur aspect originel. Ils sont remis en forme par un auteur postérieur, au sein de récits plus vastes où ils servent d'illustration. De la même façon, certains libelles ne nous sont connus que parce que les autorités les mentionnent pour les dénoncer, sans les restituer dans leur totalité. On apprend ainsi, dans un manifeste imprimé par les autorités et visant à apaiser les populations, que le vice-roi Villahermosa avait reçu des lettres menaçantes livrant un plaidoyer Barretines et avertissant l'impitoyable personnage qu'il ne survivrait pas au jour du Corpus Christi, en souvenir du Corpus

2. Emili Giralt en livre une présentation dans un article important : Giralt (1994). Nous utiliserons la retranscription de cet auteur.

3. « Por haberme parecido que con lo que podrá haver cansado al lector mis relaciones con el toscó estilo, he resuelto poner-las [décimas] entre ellas, con confianza será a gusto y le servirán de recreo; son como se sigue [...] », fol. 43v.

de Sangre de 1640, jour fatidique où le vice-roi Santa Coloma avait été assassiné par les *segadors*.⁴ Enfin, d'autres *papers* sont évoqués ou recopiés dans les archives des autorités de la monarchie (Conseil d'Aragon, Consell de Cent) parce qu'ils ont nourri les débats de ces institutions, sans qu'on puisse davantage récolter d'indices sur leur matérialité initiale.⁵ Or, le format, la forme imprimée ou manuscrite, les éventuels paratextes, la qualité du papier, la présence ou non de gravures, etc., en un mot toutes les caractéristiques du support originel de ces discours renferment des effets de sens. Il reste pourtant possible de trouver des indices sur la façon dont ils ont circulé et sur leur modalité de réception qui montre que le petit nombre de libelles totalisé ne présage pas de la quantité ayant effectivement circulé.

En effet, durant ces troubles, les autorités ne cessent déplorer la masse de *papers* diffusés.⁶ On sait, par ailleurs, combien ces écrits étaient volatiles et combien il était potentiellement dangereux de les conserver. Ce constat simple explique que peu d'entre eux soient parvenus jusqu'à nous. Par ailleurs il ne faut pas sous-estimer l'impact de textes essentiellement transmis par des voies orales et qui touchait à chaque lecture ou diction un grand nombre d'individus. La pratique des textes versifiés et bien rythmés, qui dialoguent par le procédé de la glose pour soutenir des opinions contraires, laisse transparaître l'importance de l'oralité, comme dans le cas des satires recueillies par Fontanills. L'exemple le plus spectaculaire nous est fourni par le premier écrit retranscrit par Isidre Planes, qui s'ouvre sur les paroles : « Por trese homes y no más... ». Il s'agit un texte virulent qui dénonce la corruption d'élites responsables du malheur des paysans et de la juste fureur des Barretines. La composante antiseigneuriale que cristallise la figure du comte de Centelles et de ses cruels alliés apparaît ici avec éclat. Le préambule de Planes recèle de précieuses indications sur sa circulation et sa réception. Ce texte a d'abord été chanté, voire crié, par des paysans en colère —jusqu'à deux cents, nous dit le manuscrit— tous les soirs, entre dix et onze heures, deux semaines durant. Les paysans munis de cloches et de cornes suivaient toujours le même parcours dans Barcelone. Ils stationnaient successivement devant les maisons des individus nommément dénoncés par le texte, vociféraient les strophes accusatrices et frappaient aux portes et aux fenêtres

4. BC (désormais BC), Fullets Bonsoms (FB) 187, p. 2.

5. En particulier, Arxiu de la Corona d'Aragó (=ACA), Consell d'Aragó (=CA), leg. 338.

6. Pour Villahermosa : BC, FB 187, p. 1.

(Alsina 1987 : 83). C'est dire qu'une grande partie des Barcelonais ont eu connaissance de l'invective des Barretines qui a ensuite fait l'objet de retranscription écrite, dont celle de Planes. Ces textes proches du chant ont donc connu une double circulation écrite et orale. Comme le signale notre auteur, d'autres textes qu'il n'a pas recopiés dans son manuscrit « se escrigueren y escanparen per Barcelona y Catalunya ». Les placards eux, ont par définition été affichés, offerts au regard des passants et ont pu faire l'objet de lectures communes. Certains textes des Barretines sont aussi remis en mains propres à leur(s) destinataire(s), comme les manifestes et les suppliques adressés aux autorités.⁷ Quelques libelles ont délibérément fait l'objet d'une stratégie de publication imprimée et font partie de la très riche collection des Fullets Bonsons de la Biblioteca de Catalunya, à l'instar de l'*Informe de verdaderas noticias per a lo maior benefici, quietut, y gloria de Catalunya* (BC, FB 7607). Ce texte en prose long de 24 pages appartient au genre de l'*arbitrio*. Son auteur cherche à proposer un don volontaire acceptable par tous les imposables, notamment par une meilleure répartition de la ponction fiscale, tout en défendant la loyauté de la Catalogne et la cause de paysans nullement séditionnaires mais désespérés par leur incapacité à payer. La forme imprimée permet une diffusion maximale à ce discours très construit et très technique (toutes les modalités de mise en œuvre de la collection des contributions sont clairement exposées sur une dizaine de pages) qui veut travailler au « bien public », servir le roi et amener la Catalogne à la victoire sur le Français sans léser personne (BC, FB 7607, p. 1.). Ce « fill de Cathalunya », qui ne cesse de rappeler la loyauté et la fidélité du Principat, propose ainsi un remède à la crise et l'offre à la méditation en suggérant même qu'on le reprenne et qu'on l'améliore.⁸ De façon générale, les Barretines ont témoigné d'une forte conscience de la valeur de l'écrit et des usages politiques et sociaux de l'imprimé. La politique de diffusion et de conservation du manifeste qu'ils rédigent en avril 1688 l'illustre bien. Dans un premier temps, la démarche des Barretines se veut légaliste : ils cherchent prioritairement à ce que

7. Les Barretines rédigent deux manifestes. Le premier est remis aux autorités barcelonaises en avril 1688 (DGC, pp. 968-969). Le second est remis au nouveau vice-roi, le comte de Melgar, le 10 décembre 1688. Il est conservé au mas la Llavina à Centelles. Ce texte a été présenté par Joaquim Albareda (2007 : 313-327).

8. « Al qual [informe] si alguna veu vol corregir, prenga la pluma y, com si al mateix fi del major servei del Rey, y glòria de ma pàtria, no sols cediré gustós lo aplauso, sinó que ab mon rendiment li celebraré la victòria » (BC, FB 7607, p. 24).

leur négociation avec les autorités aboutisse à une résolution juridique offrant des garanties que l'accord sera honoré. C'est pourquoi ils demandent que leur manifeste donne lieu à un décret enregistré par la chancellerie et que le texte figure dans les registres de la Députation, dépôt de la mémoire vive de cette institution et du Principat, les *Dietaris*. Pour les révoltés, cette procédure constitue l'enregistrement indispensable à l'application de l'accord et à la pérennisation d'un texte de référence posant un précédent juridique. De même, les Barretines exigent qu'on imprime le texte des *fueros* en rapport avec les contributions militaires, bien plus favorable aux *naturales* que le système en vigueur. Ce texte est même diffusé dans le Principat à l'initiative des insurgés.⁹

Lorsqu'on étudie les libelles et leur diffusion, il ne faut donc pas opposer mécaniquement le manuscrit et l'imprimé, mais plutôt considérer qu'il s'agit de deux modalités de conservation et de mise en circulation qui dépendent avant tout du public auquel on s'adresse et des effets que les acteurs escomptent de leurs écrits. La forme retenue apparaît indissociable d'une certaine culture politique (tantôt juridique, carnavalesque, satirique ou arbitriste), d'un terreau social et d'une forme d'action spécifique. Les Barretines savaient activer toute la gamme des possibles en accordant un rôle prédominant aux relais oraux.

2. DES ÉCRITS DE COMBAT

Les caractéristiques des libelles Barretines que nous venons de décrire (lieux de conservation et manière dont ils nous sont parvenus, moments de parution et choix pour l'écrit, l'imprimé ou l'oralité) s'expliquent en dernier ressort par la vocation principale de ces textes qui appartiennent à une littérature de combat. Une contextualisation fine du corpus permet de distinguer trois types d'action : négocier, se justifier et galvaniser et enfin rendre justice. Nous proposons de les étudier successivement pour en dévoiler la mécanique intime.

9. *Carta de la audiencia al rey, 14 de Abril de 1688* (ACA, CA, leg. 240, fol. 7r).

2. I NÉGOCIER

Le manifeste des Barretines est le premier texte par lequel les paysans expliquent leur démarche et exposent leurs revendications (DGC, pp. 968-969). Jusqu'alors, c'était par la prise d'armes, les cris de ralliement et les gestes symboliques que les paysans avaient exprimé leur révolte. Rédigé en avril 1688, lorsque les insurgés assiègent Barcelone, ce manifeste est donc la première grande production intellectuelle qui transcrit la voix des révoltés.¹⁰ Le passage par l'écrit constitue le pilier d'une stratégie à long terme de négociation avec les autorités. Afin de mieux servir cette négociation, l'expression de revendications propres aux paysans catalans repose sur une mise à distance, une objectivation, un changement de perspective du singulier au général et l'explicitation des motivations des acteurs par eux-mêmes.

Le manifeste se compose d'une supplique, remise aux autorités de la ville le 8 avril 1688, et d'une liste de cinq points correspondant chacun à une requête, apportée le 10 avril. La supplique expose le déroulement de la dernière séquence de violence qui a amené les paysans à se soulever et à assiéger Barcelone. Le catalyseur des troubles —des heurts entre un soldat et un paysan à Villamajor, les coups de feu qui s'en suivent, l'attroupement des paysans, l'appel au tocsin— apparaît comme le paradigme des incidents qui ont secoué le Principat. L'objet de la dispute —le problème du logement et de l'argent pour l'entretien des troupes— et les motivations des Barretines qui accourent à l'aide de leur semblable —la pauvreté et la rancœur que cette situation alimente—¹¹ traduisent une accumulation des tensions aux causes identifiées (DGC, p. 968). Dans cette narration, l'événement singulier se trouve inséré dans une montée en généralité et résume seul plusieurs mois d'agitation.

Dans l'économie de la supplique, ce récit de la révolte pose le premier jalon d'une démarche légaliste représentative d'une société où la culture juridique est essentielle, où le respect des particularismes constitue le ciment de la « monarchie composite » et où le conflit de juridiction est une modalité commune de gouvernement et une ressource pour les acteurs. La supplique vise à convaincre les autorités barcelonaises de l'iniquité de la situation et demande réparation. Ainsi, selon les Barretines, les modalités des contributions à l'effort militaire violent les lois du royaume qui prévoient

10. *Sucesos de Catalunya (1640-1693)* (BC, ms 504, fol. 24v-25r).

11. Le texte évoque l'invasion de sauterelles qui a dévasté le Principat en 1687 (BC, ms 504, fol. 14v-15v).

un don avec consultation et accord préalable des sujets.¹² Par ailleurs, les exemptions qui dispensent de l'effort les villes et les plus riches font ployer sur les plus démunis une charge qu'ils ne peuvent assumer, sans fondement légal. C'est pourquoi le texte des révoltés englobe requêtes et solutions à la crise porteuses d'un nouveau compromis porteur d'harmonie sociale et politique (DGC, p. 968). Les insurgés conjurent les autorités d'accorder un pardon général aux paysans qui restent loyaux à leur roi et promettent de contribuer en fonction des capacités de chacun, sur la base d'une participation universelle. Le lexique articule un discours impartial, seul capable de compromis. Les révoltés sont désignés par les vocables de « hòmens », de « gents » et de « pobres », les militaires par le terme de « soldat » et les autorités sont traitées avec la révérence qui sied à la circonstance. La liste des cinq points accentue la dimension forale des revendications et insiste sur la procédure pour contribuer à l'effort militaire (don volontaire) et sur son acceptation officielle par le vice-roi. Enfin, les révoltés érigent les frères Saiol et Josep Ciges en héraut —et en héros— de leur cause en exigeant leur retour d'exil. La négociation des Barretines a finalement porté ses fruits puisque le roi accorde son pardon aux révoltés et accède à leurs revendications.

Mais la supplique ne constitue pas l'unique modalité de négociation des insurgés. Dans un genre proche, bien que distinct, nous avons mentionné la veine arbitriste à propos de l'*Informe de verdaderas noticias per a lo maior benefci, quietut, y gloria de Catalunya*. En total contraste, certains textes optent pour une discussion musclée proche de la menace. Le libelle versifié qui s'adresse au comte de Melgar à son entrée en fonction l'illustre sans équivoque. Le départ du vice-roi Leganes honni pour sa collusion avec le comte Centelles nourrit les espoirs des Barretines. Ceux-ci espèrent du nouveau vice-roi qu'il rétablira la justice et qu'il mènera une politique bienveillante envers les populations paysannes :

No admitáis adulaciones,
no oygáis caso de dinero
ni queráys contribuciones
de paja ni de doblones.
Sed justo más que cruel
y sabed que este tropel
de cosas se han menester

12. Ce sera une des pommes de discorde de la révolte, les partisans de la solution absolutiste niant toute prétention des Catalans à diminuer l'effort de guerre au nom du bien commun, le Principat étant un *limes*.

para haceros conocer,
que hos servirá de laurel.
Sed con los pobres piadoso
y en los nobles, humano,
en políticas, cristiano
y en castigar, riguroso:
esto hos hará glorioso
aun más que todo el poder,
valiéndoos contra qualquier
ministro que halléis infiel
cuchillo, fuego y cordel
más que no todo el saber.

(BC, ms 504, fol. 43v)

Le libelle apostrophe à plusieurs reprises Melgar sous les termes de « Señor Conde » et de « Vueselencia » pour lui signifier que s'il ne combat pas la corruption des élites, il sera expulsé du Principat par la foule en colère aussi sûrement que le fut Leganes :

¿Por qué sino reprimir
a las malicias feroces?
Creo hos echarán a voces
deste turbado país;

siendo cristal de pureza
el país está enturbiado,
y del más feliz estado
puesto en mísera probresa.
Del Rey el estilo era
en hurtar; pues no ignoráis
ya que pobres nos halláis
y del mal deste deslíz
en Leganés infeliz
exemplo claro miráis.

[...] Mirad que no está la rueda
fixa, temed lo peor,
asegurad vuestro honor
y advertir que lo arriesgáis
sí a prisa no castigáis
tanto daño con rigor.

(BC, ms 504, fol. 43v-44r)

Pour prendre la pleine mesure de ce libelle il faut garder à l'esprit qu'il constitue le pendant du mémoire que les révoltés adressent au vice-roi au même moment et qui relève, lui, de la supplique respectueuse qui place Melgar en position d'arbitre suprême. Le libelle mise sur l'invective et sur l'intimidation pour parvenir aux mêmes fins et renforce l'impact du mémoire en lui bâtissant une caisse de résonance montrant la détermination et la colère des Barretines. L'anonymat protège des représailles et laisse planer le spectre d'une menace invisible sur le vice-roi pour le pousser à la clémence envers les masses paysannes.

2.2 SE JUSTIFIER

Les Barretines ont voulu légitimer leur révolte à chacune de ses étapes. La justification est consubstantielle à la négociation dès lors que celle-ci ne se résume pas à un rapport de force. Il faut persuader l'interlocuteur du bien fondé de la cause que l'on tente de faire triompher. La volonté de se justifier vient aussi de la nécessité de répondre à leurs détracteurs. En effet, presque tous les libelles affirment vouloir démentir la calomnie et les faux-bruits qui disqualifient la cause paysanne. Selon des *Désimas del tumulto movido por las contribuciones*, les récits informant du tumulte les autorités de Madrid sont trompeurs et distillent un poison au cœur de la monarchie (Giralt 1994 : 171). Les « informes » ici mentionnés sont les lettres de l'audience de Barcelone, virulentes à l'encontre des paysans et celles des vice-rois qui écrivent des libelles disqualifiant les insurgés.¹³ Mais des libelles anti Barretines s'emploient également à dépeindre les paysans comme des traîtres à châtier, dans des textes violents où la condamnation l'emporte sur l'argumentation.¹⁴ Un libelle rédigé par le « General Calso y Llochtinent del mestre de Camp de les Barratinas » mentionne cette pratique calomnieuse mais reste confiant dans la lecture que saura en faire le roi :

Nostra heroica fama
és tant notoria al món
que no-ns interromp lo son

13. *Edicte sobre alçament de gent armada* (BC, FB 192) ; *Carta de l'audiencia al Rey, 14 de Abril de 1688* (ACA, CA, leg. 240).

14. « Señor Conde, si sufrís » (BC, ms 504, fol. 43v).

la enveja quant crida y brama;
y ab falsos motius infama
nostra il-lustre natió
dient és rebel-lió
la més lustrosa azanya
que, en servey del Rey de Espanya,
se puga fer mentiú.

(Alsina 1987 : 85)

Les *Reflexiones con las quales Catalunya deve despertar de un profundo letargo* présentent un bon condensé de l'argumentation que les paysans ont eu à combattre.¹⁵ D'après ce texte, les révoltés se prévalent d'un prétendu droit foral bien que le souverain se situe au-dessus des lois (RAH, 9/423, fol. 62r-62v). La thèse absolutiste (Molas (1989 : 64-75) rabaisse les paysans au ban des grands accusés de l'histoire, sous les traits des *comuneros* (BC, ms 504, fol. 43v), des révoltés de Messine (RAH, 9/423, fol. 65r) et des Catalans rebelles de 1640. Ces rapprochements historiques sont brandis pour disqualifier la révolte. En évoquant le soulèvement de 1640 (Serra *et al.* 1999 ; Schaub 1994 et Simon 1992), il veut démontrer que depuis la réintégration du Principat en 1652, la Catalogne ne jouit de ses privilèges que par la grâce du roi qui en dispose à sa guise. Il dépeint avec pathos les désastres des années 1640-1652 pour dénoncer tout mouvement susceptible de fragiliser l'ordre social et suggérer que les troubles de 1688 entraîneront le Principat dans un même chaos (RAH, 9/423, fol. 65r).

On peut identifier trois axes dans l'argumentaire de justification des Barretines : la dimension forale des revendications des insurgés, la diabolisation de l'ennemi (la noblesse corrompue et les élites égoïstes et menteuses) et enfin la haine de la Catalogne pour la France ainsi que son amour inébranlable pour Charles II.

On a vu que le texte des constitutions et leur stricte application gisait au cœur du premier manifeste des Barretines et que ces derniers vont jusqu'à assurer la circulation imprimée de la lettre des *fueros* dans le sillage du siège d'avril 1688. Les écrits versifiés se réfèrent tous aux lois constitutionnelles catalanes et affirment ne vouloir que leur respect, sans aucun désir de sécession. Dans les vers qu'il a composés, le « general Calso y llochinent del mestre de Camp de les Barratinas » se réclame des « Constitutions » (Alsina 1987 : 85) et l'auteur de l'*Informe de verdaderas noticias...* les revendique également pour affirmer que ces lois n'empêchent nullement de faire un

15. Real Academia de la Historia (désormais RAH), 9/423, fol. 49r-66v.

don au souverain pour l'aider à financer des troupes.¹⁶ Ce faisant, il associe la défense forale au désir de servir le roi dans la guerre contre la France.

Le sombre tableau d'élites corrompues qui oppriment les paysans par un système de contribution inique et par la fraude s'impose comme un morceau de bravoure commun à tout notre corpus. Le texte qui s'ouvre sur le vers « Chatalans ab gran manera » déplore ainsi que :

Molts anys ha que estava trista [Catalunya],
sens parlar ni alenar,
per tenir tanta desdixta,
composar y sustentar.

Causant-o alguns ministres
y menjayres de ciutat,
composant als llochs y vilas
sens el rey tenir-i part.

Sols per afartar sas casas
y tenir sobrat diner
nos sercaven las desdixtas
pel pagès poblat cafer.

(Giralt 1994 : 163)

Plus loin, l'auteur dépeint un monde d'inversion des valeurs où le mal triomphe : « Ara acampa qui més roba, / sobre tots més estimat: / és sentència sa mentida, / aplaudida la maldat » (Giralt 1994 : 167).

Le texte à l'incipit « Por trese hombres y no más... » résume bien le procédé en jouant sur la proximité entre le nom du seigneur honni, « Centellas » et le mot étincelle : « Una infame Santella / pegó fuego a un Reyno, / que toda la agua del mundo / no bastara por su remedio » (Alsina 1987 : 83).

16. « Lo major que podem prometer-nos, per a reprimir a nostros enemichs, y per a nostra major glòria y quietut, ha de resultar de la efectuació del donatiu que los molts Il·lustres Senyors Deputats, com a veraders Pares de la Pàtria van sollicitant per Catalunya. Y per a que ningú ignore quanta importància és sa consecució, és menester suposar en primer lloch que no y ha Constitució de Catalunya que li prohibesca servir a son Rey ab donatius voluntaris, y si alguna ho prohibia seria perjudicial y contrària a nostra mateixa llibertat, puix may som més senyors de una cosa que quant voluntàriament la podem donar, y aqueix és lo efecte més principal y natural del domini. Y si qualsevol de nosaltres pot donar lo que té al parent, a l'amich, a l'adherent, a l'estrany, a l'incògnit, y a quisvulla ! Ab quanta major rahó podem donar a nostre Rey [...] » (BC, FB 7607, p. 13).

L'idée forte consiste à montrer que ces élites empêchent les paysans d'aider leur souverain et que l'appât du gain les pousse à trahir leur patrie et l'Espagne. Le texte « Chatalans ab gran manera » insiste sur la dépravation délétère de ceux qui incarnent les autorités locales : « Per lo joch y per la puta / volen perdra lo Principat, / volent perdra molts la onrra / per la negra amistat » (Giralt 1994 : 166).

L'insurrection des Barretines apparaît ainsi comme un geste de désespoir qui ne vise qu'à rétablir la justice. Et dans ce cas, la loi chrétienne soutient les opprimés qui tentent de secouer leur joug :

Forsa ab forsa resistir
la Theologia ensenya
y a pèndrer no desdenya,
segons lo comú sentir,
los medis per subvenir
la extrema necessitat.
Luego, si est Principat
se topa en semblant conflicte
no decreteu per delicte
lo que à tant ben obrar.
(Alsina 1987 : 85)

Afin de démontrer leur fidélité au roi en dépit du tumulte et des troubles des affrontements entre paysans et soldats, les libellistes recourent souvent à l'image du chien de garde, loyal, qui n'aboie que parce qu'il souffre ou pour faire fuir les méchants, mais jamais contre son maître.¹⁷ Un libelle affirme même que si les vaillants Barretines ont pu assiéger Barcelone pour défendre la justice, ils peuvent tout aussi bien assiéger Paris pour voler au secours de l'Espagne : « Contento podréis estar, / Carlos, con quien ya blasona, / que quien sitia a Barcelona / a París podrá citiar ». ¹⁸ Il renverse ainsi l'accusation de désordre pour la convertir en gage de loyauté envers Charles II, gage particulièrement précieux dans un contexte où la guerre avec la France se profile avec netteté. De texte en texte, les insurgés tentent de lier la résolution du litige en leur faveur, par un roi détrompé et justicier, au redressement de la Catalogne qui sera

17. « Dorat, Carlos, estos hierros, / y en este tumultuar / prevenit que no en ladrar / la lealtat quita a los perros; / [...], / pues todo perro y labrel / contra muchos ladra fiel / mas no contra su senyor » (*Désimas del tumulto movido por las contribuciones a los primeros de abril de 1688* ; Giralt 1994 : 170-171).

18. *Désimas del tumulto movido por la contribuciones...*, dans Giralt (1994 : 171).

alors seulement en mesure de dresser un barrage efficace à Louis XIV.¹⁹ L'argument le plus récurrent soutient que les autorités hypocrites ne se contentent pas de maintenir leurs injustes exemptions fiscales mais qu'elles détournent à leur profit les sommes versées par les paysans, laissant les soldats impayés et le dispositif militaire de défense du Principat réduit à néant.²⁰ *L'informe de la verdad* développe le plus longuement l'idée que la Catalogne se dresse comme la muraille de l'Espagne face à la France²¹ et que la haine de ce pays est si répandue qu'il est absurde de soupçonner les Barretines d'une quelconque collusion avec l'ennemi d'outre-Pyrénées (BC, FB 7607, p. 4 ; 11). L'auteur retrace un historique de tous les litiges et inimitiés qui ont opposé les deux puissances et rappelle que le Principat est aux premières loges pour observer les effets délétères de la diplomatie retorse des Bourbons et de l'autoritarisme français prompt à supprimer lois et privilèges (BC, FB 7607, pp. 1-3 ; 5-6). En ce sens, le Roussillon administré par Trobat où les sujets catalans se voient privés de leurs constitutions apparaît comme un parfait repoussoir (BC, FB 7607, p. 8). On trouve ici en germe tous les thèmes relatifs à la détestation de la France qui éclosent avec vigueur au terme de la Guerre de Neuf ans (Albareda 1995) et que reprend le traité *Cataluña vindicada* paru en 1697 dans le cadre d'une apologie des Barretines et de la loyauté du Principat.²²

Pour clore ce volet, nous proposons de commenter deux textes sans en rompre la linéarité, afin de voir comment tous les thèmes justificateurs s'emboîtent. Le premier commence par les vers « Chatalans ab gran manera » et compte quarante-deux quatrains en rimes croisées (Giralt 1994). L'auteur apostrophe les « Catalans » pour les inviter à se réjouir de la libération de cette province qui a ôté les chaînes de son tourment. Le soulèvement paysan apparaît comme les prémisses d'un nouvel âge. Ces premiers vers tranchent avec les cinq strophes suivantes qui déroulent un

19. « Descobrint las brivonades / dels traïdors tant declarats, / als qui fèyan bonas torras / dels diners tan mal guanyats. // La noblesa tindrà renda, / lo pagès aosegat, / al repòs per Catalunya / i-ls traïdors lo cap picat. // Soldadesca ben pagada, / los presidis proveïts » (Giralt 1994 : 168)

20. « Es del hijo ley divina / dar al rey lo que se deve / pero no que se lo lleve / quien solo a su bien atina. / Lo que al pueblo desatina / es que no aprovecha en nada / la contribución pagada [...] / Y es que se gasta la hacienda / del rey como de paysano / [...] Los soldados sin vivienda, / sin camisas ni vestidos, / dicen con tristes gemidos / aún sin fuerzas por la espada: / “ El rey ya no puede nada, / la lealtad está en olvido ” » (BC, ms 504, fol. 44v).

21. Le libelliste insiste sur les liens privilégiés qui unissent la Catalogne à Charles II, à partir du pardon accordé par le roi aux paysans ayant assiégés Barcelone en 1688 (BC, FB 7607, pp. 12-13).

22. *Cataluña vindicada. De la nota de rebelión con que émulos pretendieron denigrar sus glorias*, Barcelone, J. Torner, 1842.

tableau noir de la misère actuelle du Principat. L'auteur explicite l'intolérable situation à laquelle les Barretines ont mis un terme : des paysans écrasés de pauvreté en raison du poids des contributions établies par des autorités municipales avides de richesses. Les quatrains six et sept reviennent sur l'entreprise salvatrice du soulèvement depuis ses origines. L'auteur évoque l'action des Sayol et de Ciges, qui écrivirent au roi le 20 mai 1687 pour dénoncer l'injustice du système. Il mentionne aussi le siège de Barcelone présenté comme une opération de réveil des populations, moment qui débouche sur une injonction aux élites pour qu'elles ouvrent les yeux sur la misère des populations. L'auteur décrit alors, sur quatre strophes, la mauvaise gestion des autorités politiques : la collusion des députés avec le comte de Centellas, seigneur sans scrupule qui tyrannise les populations et l'éviction des Sayol. La lamentation s'interrompt bientôt par un retour sur l'action héroïque des paysans qui secouent leur joug au quatrain douze. Les Barretines livrent leur suppliche, des strophes treize à quinze. L'auteur insiste sur le consentement du roi. Le texte change à nouveau de focale et se centre sur les élites qui trahissent une nouvelle fois les paysans (des quatrains seize à trente-deux) en répandant des calomnies à Madrid pour les discréditer. Les élites en prennent alors pour leur grade dans un lamento où la perte des valeurs est déplorée et se résout en une invective. Le trente-troisième quatrain marque un nouveau retour à l'action des Sayol promus héros des opprimés. Les dix dernières strophes résonnent donc d'une note d'optimiste qui renvoie à l'ouverture du texte. Malgré les calomnies des élites, un retour à un ordre heureux est possible. Si les paysans sont écoutés, les traîtres dénoncés, les contributions mieux réparties, alors les soldats seront payés, la moralité triomphera et le bonheur rayonnera à nouveau. Enfin, la loyauté et la soumission envers le roi sont proclamées.²³

Le second texte s'ouvre sur l'apostrophe « Alerta Catalans ». Proche du chant martial, il vise à donner du cœur aux insurgés et à défendre les motifs de leur combat. La volonté d'en découdre contre les « traîtres » apparaît implacable parce que l'ennemi refuse la conciliation (Giralt 1994 : 172) et que le sort de la Catalogne et de l'Espagne est en jeu. La fermeté paysanne se comprend comme le désir de faire triompher le juste. Dans une perspective manichéenne, les Barretines sont présentés comme guidés par les forces du bien incarnées par saint Michel. Mais l'auteur défend aussi la cause des

23. « Visca lo rey de Spaña, / nostre para prinsipal, / defensant-lo nit y dia / als traydors dar-los dogal », Giralt (1994 : 169).

insurgés en insistant sur la dimension constitutionnelle des revendications ainsi que sur l'amour des paysans pour leur roi. La dernière strophe livre sans surprise un cri d'amour des insurgés pour le dernier Habsbourg qui fait résonner les montagnes d'un « *Visca Carlos Segon ! / [...] Qu-és rey de nostra Espanya* ». Le texte rappelle donc que les libertés catalanes ont été bien gagnées et que le Principat a œuvré et œuvrera à la grandeur de l'Espagne et de son roi. Ce n'est pas pour défendre leur seul intérêt que les Barretines se redressent. Ils veulent sauver la patrie des mauvais ministres et par extension, la Catalogne, le roi et l'Espagne. Ni velléité de sécession, ni critique sociale : l'ordre social établi au sommet duquel se trouve le souverain, arbitre suprême et protecteur de ses loyaux sujets, est loué comme loi naturelle. Aux deux premières strophes qui appellent les paysans à prendre les armes pour défendre leur droit et la patrie au nom du roi et des *fueros*, suivent quatre sizains qui évoquent le soulèvement de Centelles et le siège de Barcelone. L'auteur évoque le tocsin et les cris de ralliement « *Visca lo rey de España, / muyra lo mal govern* ». Il articule l'évocation de ces faits avec celle des crimes commis par les élites, ces « *traydores* » et « *brivons* ». Une telle progression lui donne l'opportunité d'explicitier les motivations des révoltés : le poids disproportionné des contributions qui engraisent tous les profiteurs des inégalités de la répartition des charges (Giralt 1994 : 173).

2.3 RENDRE JUSTICE

Face à l'inertie des autorités catalanes, voire leur connivence avec des personnalités corrompues, les paysans se résolvent à rendre la justice eux-mêmes. Un ensemble de libelles, proches de l'invective, dénoncent ainsi des coupables et se présentent comme prélude au châtement réel des traîtres, selon la maxime « *Viva el Rey, muera el mal gobierno* ». Le déchaînement et la justification de la violence contre certaines cibles ne se laissent alors déchiffrer qu'à la lumière d'un contexte précis et souvent local. Dans ce processus les libelles jouent un rôle primordial. À mi-chemin entre un tribunal populaire fictif et un jeu de massacre, un écrit brocarde le trésorier Pere Montaner, don Fèlix de Marimon, membre du Conseil d'Aragon, le comte de Centelles, figure seigneuriale honnie de tous et les juges Portell, Pastor, Rius i Bruniquer et Tristany.²⁴

24. Dans le texte « *Por trese hombres y no más / Provincia, ¿en qué estado estás?* » (Alsina 1987 : 83-84).

Le scripteur dénonce leurs méfaits par des formules vagues,²⁵ puis il harangue une foule —invisible dans le texte mais bien réelle au moment où ce texte a été proféré comme nous l'avons vu— pour la faire communier dans une exécration virulente avant de l'inciter à désigner ces individus comme ennemis publics —traîtres au roi et à Dieu.²⁶ Enfin, l'impitoyable scripteur condamne les accusés à la peine capitale au nom du bien commun. L'appel au sacrifice cathartique revêt une énergie cruelle et jubilatoire qui transporte le lecteur. Par un ovillejo, avec le jeu de questions / réponses habituel, le scripteur l'enjoint de prononcer la sentence fatidique avec lui et avec tous les bons Catalans.²⁷ Mais en même temps, la violence qui se dégage des libelles a aussi une fonction d'euphémisation propre à canaliser les forces de dissolution du lien social.

La cause des Barretines a finalement peu été entendue. Si la première supplique a obtenu gain de cause et si la seconde vague de révolte se solde par l'octroi d'un pardon général par le vice-roi Villahermosa, l'injuste répartition des logements de soldats et des contributions demeure inchangée, les élites ne sont nullement remises en cause et le pardon accordé aux paysans est présenté comme un acte de clémence royale indépendant du bienfondé des requêtes des insurgés. Il faut en chercher la raison dans la différence des stratégies de publication des deux camps. Les Barretines se placent dans une logique de mobilisation et visent la diffusion immédiate. Les libelles servent de support de l'action et oeuvrent à mobiliser le plus d'individus afin d'opposer la loi du nombre à l'indifférence des autorités. Ces procédés galvanisent les masses, mais l'indigence de la trame factuelle et l'allusion à l'actualité la plus brûlante obscurcissent la compréhension de ces écrits pour des lecteurs extérieurs au Principat. La préférence pour le catalan ainsi que pour une circulation orale et manuscrite accentue cette tendance. Le discours de justification saupoudré de libelle en libelle a peu de chance de toucher le roi. D'autant que les autorités, majoritairement opposées à ces revendications, profitent de leur fonction de courroie de transmission avec Madrid et avec le Principat pour recouvrir d'un autre discours celui des Barretines.

25. Le trésorier et Marimon veulent vendre leur patrie et sont insolents et cruels, Portel accable le peuple, Bruniquer est un filou et un mauvais juge, etc.

26. « Tesorero de maldades / as de gustar crueldades, / quien a su patria es traidor, / que será con su Señor ? // Quién es a su patria traidor ? / Pastor / Y quién consiente con él ? / Portel / Quién va contra la razón ? / Marimon » (Alsina 1987 : 83).

27. Le traitement poétique de la figure de Bruniquer illustre le procédé : « Quién mejorará su suerte ? / Su muerte / Nuestro bien cómo se alcanza ? / Con mudansa / Y quién la procura ? / La locura » (Alsina 1987 : 83).

Aussi bien les missives adressées à Charles II que les libelles diffusés imprimés dans toute la Catalogne délivrent un récit biaisé.²⁸ La Députation et les vice-rois successifs assurent ainsi une large circulation de leurs récits au moment de leur rédaction avec afin d'imposer le retour à l'ordre et de réarticuler le corps social autour de ses élites plus que d'exposer les faits. En 1688, le libelle de la Députation témoigne aux révoltés que le gouvernement a honoré les requêtes.²⁹ Il veut forger un nouveau consensus en bâtissant une version des faits irénique où le corps social est célébré dans son harmonie retrouvée sous les auspices d'institutions bienveillantes. Annoncé par un ensemble d'imprimés du vice-roi menaçant les Barretines pour endiguer la révolte à des pics de tension (BC, FB 192, 2498 et 4653), le pardon général de Villahermosa, accordé au nom du roi, donne l'occasion aux autorités de forger une version disqualifiant les paysans (BC, FB 191). Comme le texte de la Députation, ce libelle véhicule un discours d'autorité visant autant à publier le retour à l'ordre qu'à l'imposer. Au terme de notre analyse de ces textes défendant les Barretines, il apparaît bien que le politique est davantage une *praxis* qu'un discours clos et autonome. L'écrit de combat s'inscrit dans des pratiques sociales et culturelles propres à certains groupes, qui le modèlent en creux, lui donnent une légitimité mais lui imposent des contraintes en retour et c'est à ce prix seul qu'on pourra en comprendre la lettre.

HÉLOÏSE HERMANT

Université de Nice-Sophia Antipolis

Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (CMMC)-EA1193

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALBAREDA, J. (1988) « Els dirigents de la revolta pagesa de 1687-1689: de barretines a botiflers », *Recerques*, 20, pp. 151-170.
— (1995) « L'impacte de la guerra dels Nou Anys a Catalunya. L'ocupació francesa de 1697 », *Afers. Fulls de recerca i pensament*, 20, pp. 29-46.

28. *Carta de l'audiència de Barcelona al Rey, 14 de Abril de 1688* (ACA, CA, leg 240).

29. *Resumen del que ha obrat lo consistori de diputats*, Barcelona, avril 1688 (BC, FB 185).

- (2007) « Centelles contra el mal govern. L'inici de la revolta dels Barretines (1687) », dins J. M. Delgado, J. Ibáñez Fanes, J. Pich Mitjana & L. Ruidor (ed.), *Antoni Saumell i Soler. Miscel·lània in memoriam*, Barcelona, Universitat Pompeu Fabra, pp. 313-327.
- ALSINA, J. (1987) « Un interessant manuscrit sobre la Revolta dels Barretines », *Arraona*, 1, pp. 79-86.
- AMELANG, J., A. CASTILLO GÓMEZ & C. SERRANO SÁNCHEZ, ed. (2010) *Opinión pública y espacio urbano en la Edad Moderna*, Gijón, Trea.
- BEAUREPAIRE, P.-Y. & H. HERMANT (2012) *Entrer en communication de l'âge classique aux Lumières*, Paris, Garnier.
- BOUZA, F. (2008) *Papeles y opinión. Políticas de publicación en el Siglo de Oro*, Madrid, CSIC.
- CASTILLO GÓMEZ, A. (2006) *Entre la pluma y la pared. Una historia social de la escritura en el Siglo de Oro*, Madrid, Akal.
- CHARTIER, R. (1996) *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel.
- DGC = SANS I TRAVÉ, J. M., dir. (2004) *Dietaris de la Generalitat de Catalunya*, vol. VIII, Barcelona, Generalitat de Catalunya.
- DANTÍ I RIU, J. (1979) « La revolta dels Gorretes a Catalunya (1687-1693) », *Estudis d'Història Agrària*, 3, pp. 79-99.
- (1990) *Aixecaments populars als Països Catalans (1687-1693)*, Barcelona, Curial.
- DE VIVO, F. (2007) *Information and Communication in Venice. Rethinking Early Modern Politics*, Oxford, Oxford University Press.
- ESPINO LÓPEZ, A. (1999) *Cataluña durante el reinado de Carlos II: política y guerra en la frontera catalana, 1679-1697*, Bellaterra, Servei de Publicacions de la Universitat Autònoma.
- GIRALT I RAVENTÓS, E. (1994) « Manifestacions literàries en defensa de l'alçament camperol de 1688 », *Estudis d'Història Agrària*, 10, pp. 157-174.
- HERMANT, H. (2011) « Guerres de plumes et contestation politique : un espace public dans l'Espagne de la fin du XVIII^e siècle ? », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 58-4, pp. 7-43.
- (2012) *Guerres de plumes. Publicité et cultures politiques dans l'Espagne du XVIII^e siècle*, Madrid, Casa de Velázquez.

- JANÉ CHECA, O. (2006) *França i Catalunya al segle XVII. Identitats, contraidentitats i ideologies a l'època moderna (1640-1700)*, Catarroja/Barcelona, Afers.
- JOUHAUD, C. (1985) *Mazarinades. La fronde des mots*, Paris, Aubier.
- KAMEN, H. (1979) « Una insurrecció oblidada del segle XVII: l'alçament dels camperols catalans de l'any 1688 », *Recerques*, 9, pp. 11-28.
- MOLAS RIBALTA, P. (1989) « Propaganda y debate político en la revuelta catalana de los “ gorretes ” (1687-1690) », dins C. Moya Espi, L. Rodríguez de Zúñiga & M. C. Iglesias Cano (ed.), *Homenaje a José Antonio Maravall*, Madrid, CSIC, pp. 63-75.
- ROSPOCHER, M., ed. (2012), *Beyond the Public Sphere. Opinions, Publics, Spaces in Early Modern Europe*, Bolonya/Berlín, Il Mulino/Duncker&Humblot.
- SCHAUB, J.-F. (1994) « La crise hispanique de 1640. Le modèle des “ révolutions périphériques ” en question », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, 49, pp. 219-239.
- SERRA, E. *et al.* (1999) *La revolució catalana de 1640*, Barcelona, Crítica.
- SIMON I TARRÉS, A. (1992) « La revuelta catalana de 1640. Una interpretación », dins J. H. Elliott, R. Villari *et al.*, *1640: la monarquía española en crisis*, Barcelona, Crítica, pp. 17-43.